

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.2/296  
3 octobre 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

Trentième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 123 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : APPLICATION  
DES DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA SEPTIEME SESSION  
EXTRAORDINAIRE

Lettre datée du 2 octobre 1975, adressée au Secrétaire général par le  
représentant permanent des Emirats arabes unis auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, mon pays assurant la présidence de la présente session de la Ligue des Etats arabes, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration publiée par le Conseil des ministres des affaires étrangères des pays arabes concernant la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire publier et distribuer cette déclaration en tant que document officiel de l'Assemblée générale des Nations Unies.

(Signé) Dr Ali HUMAIDAN

DECLARATION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES ETATS ARABES  
CONCERNANT LA SEPTIEME SESSION EXTRAORDINAIRE CONSACREE AU DEVELOP-  
PEMENT ET A LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Les Etats arabes ont contribué aux travaux de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au développement et à la coopération économique internationale, animés d'un esprit positif et de la volonté sincère de faire progresser le plus rapidement possible la cause de la justice économique entre pays riches et pays pauvres. Si la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale a pu être adoptée, c'est grâce à la mobilisation de l'opinion mondiale et aux efforts inlassables déployés depuis de nombreuses années par l'Organisation internationale pour atteindre les objectifs énoncés dans cette résolution. Les pays arabes ont toujours soutenu la cause de la justice et du progrès dans le monde entier. Leur attitude positive et leur appui sincère de la résolution ne sont pas dictés par un intérêt égoïste, mais sont le témoignage d'une solidarité reposant sur leur foi en la justice et sur leur souci d'éliminer la pauvreté et l'exploitation dans le monde entier.

Notre politique de solidarité constante, reflétée par notre attitude et notre conduite pendant la septième session extraordinaire, ne s'exprime pas par des mots mais par des actes concrets. Ainsi, les pays arabes producteurs de pétrole, de même que d'autres pays arabes, ont offert une assistance considérable aux pays en voie de développement - assistance qui représente en fait un pourcentage de leur produit national beaucoup plus élevé que dans le cas des pays industrialisés riches, comme l'indiquent nettement les statistiques.

Après l'adoption de cette résolution de l'Assemblée générale, nous affirmons que nous continuerons à suivre la même politique, agissant solidairement pour défendre notre juste cause, et que, pour veiller à ce que cette résolution soit appliquée sans réserve, nous ne ménagerons aucun effort, que ce soit à l'Organisation des Nations Unies et dans ses institutions spécialisées ou dans le cadre de toute autre initiative entreprise à cette fin. Nous proclamons d'autre part que la politique de coopération économique et commerciale que nous entretenons avec d'autres Etats en développement sera poursuivie et renforcée. Tout en luttant pour leur liberté et la sauvegarde de leur indépendance et en repoussant l'agression dont ils sont victimes, les Etats arabes sont convaincus que la concertation dans l'effort et la solidarité sont les armes les plus puissantes que les Etats en développement possèdent pour lutter contre l'injustice, rétablir l'équité et promouvoir les principes des Nations Unies. La lutte pour la liberté dans le monde entier est une et indivisible et ses meilleures armes sont l'action et la solidarité.

-----